

LES ADOPTIONS

dégringolent en Belgique



Tant le nombre d'adoptions nationales qu'internationales baissent. Explication de cette tendance

► Adopter est loin d'être un jeu d'enfant, bien au contraire. Depuis quelques années, le nombre d'adoptions en Belgique ne cesse de chuter. En 2015, il y a eu 87 adoptions internationales (contre 119 en 2014) et 378 nationales (contre 556 l'année passée).

Les causes de ce recul très marqué (une chute de 26 % en un an à peine) sont nombreuses. Selon une étude de l'Ined (Institut national d'études démographiques) menée en France en 2013, le nombre de parents candidats n'est pas en cause.

En effet, toute la problématique se situe au niveau d'une diminution drastique d'enfants proposés à l'adoption à l'étranger. Cela s'explique par une nette amélioration de la qualité de vie dans les pays dont provenaient généralement les jeunes proposés à l'adoption (notamment la Thaïlande, l'Éthiopie ou encore l'Afrique du Sud). Moins frappés par des difficultés économiques, les parents seraient donc plus en mesure d'élever leurs enfants.

Autre explication, toujours selon l'étude de l'Ined, l'amélioration des conditions sanitaires dans ces pays, et donc la baisse de la mortalité maternelle. Ajoutez à cela un meilleur accès à la contraception et à l'interruption volontaire de la grossesse (IVG) et tous les ingrédients sont réunis pour expliquer cette pénurie d'enfants à adopter.

DE PLUS, CERTAINS gouvernements ont décidé de bétonner leur législation en la matière. La Russie a, par exemple, fait le choix de durcir ses conditions pour l'adoption internationale après une

suite de scandales impliquant des parents américains.

De son côté, la Chine a restreint l'adoption de ses jeunes ressortissants à des couples hétérosexuels mariés. D'autres pays encore (comme la Roumanie ou le Vietnam) ont déposé un moratoire en la matière afin de mettre en place un cadre strict permettant de lutter contre le trafic d'enfants.

Le nombre d'enfants proposés à l'adoption ne devrait d'ailleurs pas augmenter dans les prochaines années, au grand dam des nombreux couples belges qui ne parviennent à procréer.

Romain Demoustier

Une procédure loin d'être gratuite

Au-delà de la longueur de la procédure, qui peut durer des mois voire des années, le coût d'une adoption est très élevé. L'étape la plus onéreuse est celle de l'encadrement de la phase d'appareillement qui consiste à faire appel à un organisme agréé en matière d'adoption.

Le coût de cette phase peut ainsi s'élever à près de 3.800 euros.

S'ajoutent à cela d'autres frais liés à la préparation (environ 175 euros) et la procédure judiciaire (une centaine d'euros).

Pour clôturer le tout, il est souvent nécessaire, dans le cadre d'une adoption internationale, d'effectuer un voyage dans le pays de provenance de l'enfant.

Là-bas, les parents adoptants devront aussi s'acquitter des frais administratifs pour l'adoption.

Ces derniers varient selon les pays.

R. D.